



PRÉFET DE LA SARTHE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisation d'une passe à poissons, rénovation du barrage et optimisation de la production hydroélectrique au barrage de l'Epau à Yvré-l'Évêque

Par arrêté N° DCPAT 2023-0156 du 9 août 2023, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale (autorisation IOTA « installations, ouvrages, travaux ou activités ») formulée par la communauté urbaine Le Mans Métropole le 3 mars 2023, relative à la réalisation d'une passe à poissons, rénovation du barrage et optimisation de la production hydroélectrique au barrage de l'Epau à Yvré-l'Évêque .

Pour améliorer la continuité piscicole, le projet prévoit la réalisation d'une passe à poissons équipée d'un dispositif de comptage, implantée sous le local de réception avec dépose de l'ancienne Turbine Francis.

L'objectif du projet est l'optimisation de la production hydroélectrique du site, tout en garantissant les cotes de retenue permettant l'exploitation nominale de l'UPEPE et l'aspect touristique, historique et pédagogique du site.

Enfin, le barrage est composé d'un déversoir et d'un clapet permettant de maintenir un niveau dans la plage de la prise d'eau de l'UPEPE. Ces deux ouvrages font l'objet d'un programme de rénovation afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau potable de l'agglomération mancelle.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit dix neuf jours consécutifs, **du lundi 2 octobre 2023 à 09h00 au vendredi 20 octobre 2023 à 17h30, dans les communes de Le Mans et Yvré-l'Évêque**. Les pièces du dossier sur support papier seront mises, aux heures habituelles d'ouverture des mairies (sous réserve de modification éventuelle), à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête :

Mairie du Mans : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Commune de Yvré-l'Évêque : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Il pourra également être consulté dans le même délai, à la préfecture de la Sarthe – Bureau de l'environnement et sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr - rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques – dossiers 2023 – commune de Le Mans » et Publications – Consultations et enquêtes publiques – dossiers 2023 – commune de Yvré-l'Évêque »).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Par décision du Tribunal Administratif de Nantes en date du 7 juillet 2023, Mme Catherine PAPIN, secrétaire en retraite, est désignée en tant que commissaire enquêtrice.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie d'Yvré-l'Évêque. La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations :

- en **mairie du Mans – place Saint-Pierre – 72 000 Le Mans** :
le **jeudi 12 octobre 2023 de 14h00 à 17h00**

- en **mairie d'Yvré-l'Évêque – 16 av Guy Bouriat – 72 530 Yvré-l'Évêque** :
le **lundi 2 octobre de 9h30 à 12h30**
le **vendredi 20 octobre 2023 de 14h30 à 17h30**

Pendant toute la durée de cette enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions et contre propositions sur un registre ouvert à cet effet, en mairies du Mans et d'Yvré-l'Évêque, aux jours et heures ordinaires d'ouverture des services au public. Il pourra également adresser toute correspondance relative à l'enquête, à l'attention de la commissaire enquêtrice, à la mairie d'Yvré-l'Évêque, siège de l'enquête publique, correspondance qui sera inventoriée et annexée au registre d'enquête publique.

En outre, les observations écrites et orales du public seront également reçues par la commissaire enquêtrice, aux lieux, jours et heures fixés précédemment.

Les observations peuvent par ailleurs être déposées sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques – dossiers 2023 – commune de Le Mans » et Publications – Consultations et enquêtes publiques – dossiers 2023 – commune de Yvré-l'Évêque », soit directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante de la préfecture de la Sarthe « pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr », en précisant dans le sujet du message électronique, l'objet de l'enquête.

Celles-ci seront communiquées par le préfet à la commissaire enquêtrice, annexées dans les meilleurs délais par cette dernière au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr – rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques – dossiers 2023 – commune de Le Mans » et Publications – Consultations et enquêtes publiques – dossiers 2023 – commune de Yvré-l'Évêque »).

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute demande d'information complémentaire sur le projet peut être prise auprès de Madame Claire CROCHET-DAMAIS, communauté urbaine Le Mans Métropole, Pôle rivières et équipements de loisirs, CS 40010, 72039 Le Mans Cedex 9 (claire.crochet-damais@lemans.fr – tél. 02.43.47.45.94).

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables dans les mairies de Le Mans et Yvré-l'Évêque ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête publique est une autorisation environnementale qui peut, le cas échéant, être assortie de prescriptions spécifiques, ou un refus motivé.